



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/HBP/2006/9
10 juillet 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

**COMITÉ DU LOGEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE**

Soixante-septième session
Genève, 18-20 septembre 2006
Point 3 b) de l'ordre du jour provisoire

**PRÉPARATION ET RÉALISATION DE LA MONOGRAPHIE NATIONALE
SUR LE SECTEUR DU LOGEMENT EN GÉORGIE**

Note du secrétariat pour information et examen

1. L'étude nationale sur le secteur du logement en Géorgie ouvre la voie à une nouvelle approche pour rédiger l'étude et en appliquer les recommandations. Cette approche met davantage l'accent sur l'analyse et les recommandations pratiques, et vise à mieux tenir compte des problèmes propres au pays et à impliquer systématiquement les parties prenantes et les décideurs concernés dans le processus de suivi.

2. Le secrétariat a effectué une mission préalable en Géorgie du 4 au 6 avril 2006, qui a été suivie d'une mission d'études, du 27 mai au 2 juin 2006, menée avec une équipe internationale d'experts.

3. Dans le sommaire de l'étude, les parties descriptives et informatives sont réduites à l'essentiel, donnant une publication d'environ 50 à 60 pages. L'étude analysera le cadre socioéconomique, institutionnel, juridique et financier, le parc de logements existant, les nouvelles constructions, la planification urbaine et l'accès au logement et présentera des recommandations pratiques. Elle traitera également de problèmes propres au pays tels que le logement des personnes déplacées, la réforme des collectivités locales ainsi que les insuffisances de la planification urbaine.

4. Au cours de la mission d'études, le Ministère géorgien du développement économique a organisé une réunion interministérielle avec le Ministère des finances, le Ministère des réfugiés et du logement et le Ministère de la culture, de la protection des monuments et des sports.

L'objectif de la réunion était d'engager un dialogue avec les autorités gouvernementales concernées et de faciliter l'application ultérieure des recommandations. Le secrétariat a présenté les premières conclusions de l'équipe d'experts. Il a été convenu de coopérer étroitement au suivi du rapport et de faire intervenir des experts indépendants locaux, des ONG, les milieux universitaires et des représentants du secteur privé tout au long du processus. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a joué un rôle déterminant en fournissant informations et conseils et en organisant des réunions avec la municipalité de Tbilissi. Le secrétariat entend également coordonner les activités de mise en œuvre avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-HABITAT). La publication sera traduite en géorgien et fera l'objet d'une large diffusion.

5. Certaines des questions qui, selon les constatations préliminaires de la mission, nécessitent une attention particulière, sont énumérées ci-après:

- a) Intégration de la politique nationale du logement dans la politique économique globale du pays et reconnaissance de la contribution du développement du secteur du logement au développement économique;
- b) Introduction de lois simples et cohérentes, ou de dispositions visant à compléter la législation en vigueur;
- c) Moyens d'encourager la participation du secteur privé non seulement dans la construction de nouveaux logements, mais aussi dans d'autres politiques sectorielles (rénovation, entretien, logement social, etc.);
- d) Poursuite de projets pilotes tels que la création de centaines d'associations de propriétaires à Tbilissi et dans d'autres villes de Géorgie;
- e) Fourniture aux autorités locales de possibilités concrètes et de ressources pour mener à bien des projets immobiliers;
- f) Élargissement d'une future stratégie du logement en faveur des personnes déplacées afin d'y inclure toutes les couches de la société;
- g) Application d'une planification urbaine cohérente liée à l'administration foncière et à la politique du logement;
- h) Mise en valeur des ressources humaines dans le secteur de la construction; et
- i) Élargissement de l'accès aux prêts hypothécaires grâce à un meilleur fonctionnement du secteur bancaire et à des réformes juridiques.
